

Le Démocrate

PRIX = 3000 FCFA

N° 1113 & 1114 DES MARDIS 1ER & 8 MARS NOVEMBRE 2022 * ZONE CFA 500 * HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS

Ennuis de Sidya Touré

P.3



L'UFR frappe à coups de verges le CNRD

Aliou Bah au CNRD

« Ce n'est pas en cassant le thermomètre que la température va baisser »

P.4

Massacre du 28 septembre

Le collectif Droit et Justice équitable plaide pour la reprise de l'instruction

P.7



P.2

Journée internationale de la femme

Dr Zalikatou Diallo à cœur ouvert!

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Dr Zalikatou Diallo à cœur ouvert !

Depuis 1977, l'humanité célèbre chaque 08 mars, la journée internationale du droit de la femme. Dans une interview accordée à notre reporter, Dr Zalikatou Diallo ancienne députée et ancienne ministre des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté estime qu'à travers cette journée, les femmes doivent faire le bilan de l'année, en essayant de déceler les points faibles pour les rectifier, mais aussi consolider les points forts. Lisez !

Le Démocrate : Le 08 mars est un jour de reconnaissance des droits de la femme pour certains, et pour d'autres, une période de célébration des bravoures de cette couche, comme c'est le cas en Guinée. Vous particulièrement, qu'est-ce que cette date vous dit ?

Dr Zalikatou Diallo : La journée du 8 mars à mon humble avis est une date qui mérite d'être prise en compte dans la mesure où, cela doit permettre à la junte féminine d'évaluer les performances au cours de l'année et d'essayer de déceler les points faibles, rectifier le tir pour l'année suivante et aussi de consolider les points forts, féliciter celles qui le méritent et encourager celles qui doivent fournir beaucoup d'efforts. Ceci est très important. Donc depuis que le 8 mars a été déclaré par les Nations unies en 1977, comme journée internationale de droit de la femme, cela a interpellé tous les États à

ne rien ménager pour prendre en compte la dimension genre dans les politiques et programmes de tous les pays. Et notre pays n'est pas en reste. Ce que les gouvernements qui se sont succédé, ont fait des multiples efforts dans ce sens pour parvenir à la promotion et aussi l'automatisation des femmes.

Le Démocrate : D'aucuns pensent que la date du 08 mars et par ailleurs, tout le mois de mars, devrait être une période où il faut plutôt faire le bilan des difficultés rencontrées par les femmes dans les foyers, dans leurs lieux de travail, etc. Etes-vous d'avis ?

Dr Zalikatou Diallo : Effectivement, il faut que les femmes fassent le bilan. Mais il faut aussi se remettre en cause pour voir ce qui a marché et ce qui n'a pas marché au cours de l'année pour pouvoir planifier des nouvelles stratégies, beaucoup plus porteuse. Mais aussi, vous savez certaines institutions des organismes en profite pour donner des distinctions aux femmes. Celles qui ont eu, à faire des activités remarquables au cours de l'année. Ces institutions sont plus en plus nombreuses à donner des prix, des distinctions aux femmes. Et nous venons par exemple, il y a trois jours, de vivre l'organisation de la COP-Guinée qui a décerné 100 femmes influentes de



l'Afrique de l'Ouest et de la Guinée des prix. J'en profite pour les remercier. Parce que je fus choisi également parmi toutes ces dames pour pouvoir bénéficier de ces prix. Cela nous donne encore envie de redoubler d'ardeur dans le travail. Et j'en profite pour remercier les 99 autres récipiendaires de ce prix et les encourager à redoubler d'efforts et à encourager d'autres aussi à faire mieux.

Le Démocrate : pour vous, ce n'est pas seulement consacré cette période à la fête de grandes messes à travers le pays ?

Dr Zalikatou Diallo : Tout à fait. Ce n'est pas en fait une célébration, des fêtes de réjouissances, Non. Ce que le chemin est encore long. Ce qui a été fait n'est pas négligeable. Il y a eu

programmes, les politiques mises en place à travers le monde au niveau des gouvernements, des institutions nationales et internationales, de la société civile de tous les mouvements féministes réussissent, cela va se vérifier. L'avenir sera féministe.

Le Démocrate : Dans la même lancée, qu'est-ce que vous recommandez dans la lutte contre la résurgence des cas de violences conjugales dont les femmes sont victimes dans le pays ?

Dr Zalikatou Diallo : Les études ont montré que dans la violation des droits de l'homme en général, les femmes sont les plus concernées. Et d'autres études ont prouvé que sur trois femmes à travers le monde au moins une a subi des violences physiques, verbales émotionnelles ou sexuelles dans sa vie. C'est ce qui n'est pas négligeable. C'est pourquoi, des dispositions doivent être prises pour pouvoir inverser cette tendance. C'est très important. On se bat pour cela à travers les lois, l'amélioration du cadre légal. On se bat pour cela à travers les lois, l'amélioration du cadre légal. Et malheureusement, la recrudescence du viol à travers notre société, est regrettable. Des dispositions doivent être mises en place pour inverser la tendance. C'est l'effort de tout le monde. Les sensibilisations à tous les niveaux : l'éducation sexuelle, des uns et des autres pour pouvoir

(Suite à la page 4)

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège : Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26
68 Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail madalga1@gmail.com

Distribution : SPIC / Maison du Livre

Impression : SPIC/Imprimerie

Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site www.kefinafasso.com

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Lisez le journal
numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

REJET DE LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE DE TOUMBA

Surpris, son avocat annonce qu'il fera «appel» de cette décision

Me Paul Yomba Kourouma, avocat de Toumba Diakité n'est pas du tout satisfait de la décision du Tribunal de première instance de Dixinn, rejetant la demande de mise en liberté provisoire de son client, introduite en procédure de référé.



Pour cet avocat, cela a été « une surprise » pour lui. « Le juge des référés ne conteste pas que le mandat n'a jamais été renouvelé. Il ne conteste pas non plus l'existence d'un certificat médical au dossier. Mais ressort que la dénonciation du non renouvellement ne se serait pas passée dans le temps. Et, que son certificat médical devrait être renouvelé pour lui être opposable. Donc, nous nous sommes dit qu'il s'agit d'une mauvaise appréciation des faits résultants de leur méconnaissance de toute chose qui a abouti à ce mal jugé. Car, tout le monde sait que Toumba a dénoncé ce non renouvellement de son mandat, il y a longtemps », indique-t-il.

Plus loin, Me Yomba annonce qu'ils vont faire appel à cette décision. « Dans tous les cas, nous, nous disons que le dossier

de Toumba est très sensible et qu'aucune autorité n'ose l'aborder. Que Toumba est réservé juste pour servir de caution pour répondre à la place de tous ceux-là qui ont commis ce massacre. Nous ferons appel de cette décision », a-t-il laissé entendre.

Inculpé dans le dossier du massacre du 28 septembre 2009, Toumba Diakité croupit en prison depuis plusieurs années.

Amadou

Le Démocrate
Votre
hebdomadaire
de tous
les mardis

ENNUIS DE SIDYA TOURÉ

L'UFR frappe à coups de verges le CNRD

Le déguerpissement de Sidya Touré et son empêchement de voyager dans les normes, n'ont pas été du goût des militants de l'Union des Forces Républicaines (UFR). A l'occasion de l'assemblée générale hebdomadaire du parti tenue, le samedi 05 mars 2022, Saikou Yaya Barry n'a pas mâché ses mots en vers les nouvelles autorités à la tête le colonel Mamady Doumbouya. Pour le secrétaire général de cette formation politique, Sidya Touré a eu l'intelligence avec l'échauffement de ses militants voulant coûte que coûte protéger sa maison. Puisque croît-il, l'ancien Premier ministre a montré tous les documents, la société qui a construit la maison et la facture.



« Ils ont pris cette maison par la force des armes. Aujourd'hui c'est l'arme qui est la justice, ce n'est pas la justice qui fait la justice. C'est l'arme qui lit le droit. Ce n'est pas la justice qui lit le droit. Même si tu es un locataire d'une maison, on doit avoir du respect pour toi pour demander de quitter la maison. A plus forte raison de sortir une personne avec un décret signé d'un président légitime et légal qui est Lansana Conté. Un autre militaire vient moins gradé que lui, dépossédé et annule ou bien détruit ce décret par l'arme, pas par la justice. Mais quelle était l'intention, Parce qu'il y a eu résistance, la mobilisation des militants qui voulaient protéger la maison, Sidya Touré a dit " je ne veux pas qu'un seul Guinéen perd sa vie à cause d'un bien matériel". (...) Pour nous il n'y a pas un document qui est supérieur à un titre foncier. C'est comme si tu as eu un décret présidentiel. Tu penses être protégé pour le reste de ta vie. Mais ce qu'ils sont en train de souiller aujourd'hui, je vais leur rappeler tout ce qu'ils prendront comme

décision c'est un précédent très grave qu'ils ont engagé en Guinée. Cela veut dire que tout ce qu'ils prendront comme décision risque d'être mis à l'écart après la transition. Je l'ai averti. S'ils ont souillé le décret de Lansana Conté qui était président démocratiquement élu, s'ils disent que son décret n'est pas valable, ça signifie eux qui sont venus par les armes sans les suffrages des populations tout ce qu'ils prendront comme décision sera au moment de la Transition nul et de nul effet. Donc, je vous promets que Sidya Touré retrouvera sa maison » a-t-il juré.

Et d'ajouter ceci: « Ce qu'ils ont voulu, ce qu'il y ait accrochage. On colle à notre

leader Sidya Touré des accusations de rébellion, à une décision judiciaire, pour rébellion à l'autorité. Ces genres de terme qu'on va accuser Sidya Touré. C'était ça l'objectif. Mais le plan ne s'arrêtait pas là-bas. Ils avaient déjà donné des ordres de l'empêcher de sortir.

Cette intention était déjà préparée. Mais comme il n'y a pas eu de résistance, pour l'accuser de quoi que ce soit, cette décision n'est pas arrivée à l'aéroport. Donc il n'y a pas de raison qu'il y ait empêchement. Mais comme ceux de l'aéroport ont eu l'instruction bien avant de l'empêcher de sortir, voilà, ils n'ont pas pu se justifier. Et il est sorti du pays. Ce sont les habitudes d'Alpha Condé qui sont là », regrette Saikou Yaya Barry.

Par la même occasion, l'ancien député de la huitième législature fait des invites au CNRD: « Le seul conseil que je peux donner à la junte c'est de faire attention. Ils ont des mauvais conseillers. Nous avons voulu de bonne foi accompagné la junte. Nous savons eux qui ont pris le pouvoir, ils étaient avec Alpha Condé. Ce sont eux qui le soutenaient. Mais ils l'ont mis de côté... C'est pourquoi nous les avons soutenus. Il n'est pas tard de bien faire. Nous leur demandons de revenir sur la bonne voie ».

Amadou Tidiane Diallo

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publireportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Dr Zalikatou Diallo à cœur ouvert !

complètement éradiquer ce fléau dans notre pays.

Le Démocrate : Vous avez été, à un moment donné, l'une des femmes parmi tant d'hommes dans les instances de décision. Je rappelle que vous avez été députée, avant d'être ministre des Droits de l'homme et de la Citoyenneté. Vous êtes aussi membre du COCAN. En réalité, vous êtes une inspiration pour nombreuses filles et jeunes femme de la nouvelle génération de notre pays. Avez-vous des secrets à livrer à ces gens-là ?

Dr Zalikatou Diallo : Honnêtement, je n'ai pas de secret. Mon seul secret, c'est de travailler, aimer ce qu'on fait et être animé d'une chose primordiale ; vouloir servir sa nation, la collectivité. Ceci doit nous animer à tout moment. Et c'est ce qui m'anime à tout instant. C'est pourquoi, j'évolue dans plusieurs secteurs au-delà de ma profession de médecin, j'ai été dirigeante sportive avant d'être politicienne. J'ai été député du parlement guinéen, du parlement panafricain avant d'être ministre.

Et maintenant je suis présidente de la coalition de femmes parlementaires et actrices pour la paix, le droit et le développement de la Guinée qui est une plateforme que nous animons pour continuer vraiment à prôner l'égalité des sexes, à défendre les droits des femmes, des enfants, des personnes vulnérables à travers la CFEPAD-Guinee que j'ai l'honneur de présider. Et aussi au cours de cette transition, continuer à exhorter les autorités de la transition pour que dans les textes législatifs qui vont être élaborés que la prise en compte de la dimension genre soit effective. Parce que nous avons eu des avancées significatives dans les textes et lois qui ont été surtout dans cette constitution qui est suspendue. Alors si on doit la réécrire, on souhaite que ces acquis-là soient

préservés et consolidés.

Le Démocrate : Sur le plan politique, qu'est-ce qui manque à la femme guinéenne d'être à la tête de la Guinée, 64 ans après notre indépendance ?

Dr Zalikatou Diallo : Je pense que progressivement les femmes guinéennes ont des atouts. Ces derniers temps, il faut le reconnaître que le verrou de la femme politique a sauté depuis 2010 avec la première femme de l'histoire de la Guinée candidate à l'élection présidentielle, Hadja Saran Daraba kaba, suivi en 2015 de Marie Madeleine Dioubate. Et en 2020, vous avez vu deux autres femmes Dr Makalé Traoré et Makalé Camara candidates. Donc, elles ont eu certes des résultats en deçà de l'attente par rapport à leurs collègues masculins, mais il faut un début. Je pense que progressivement si les formations politiques à forte audience décident un jour de porter un jour une femme à la tête de leur formation politique pour être candidate à l'élection présidentielle, une femme peut belle et bien diriger ce pays. C'est possible. Mais tout dépend des formations politiques. Parce que les partis où elles sont présidentes sont des partis à faibles audiences pour le moment. Mais peut-être avec le temps, les générations futures comprendront qu'on peut faire confiance à une dame. (...) On a vu en Afrique, Helene Jonson Cherlif du Liberia. Elle a eu deux mandats, avec le prix Nobel de la paix primé avec, lorsqu'elle a quitté volontairement le pouvoir après ces deux mandats avec le prix Mo Ibrahim pour la bonne gouvernance. C'est un exemple qu'il faut magnifier.

Actuellement avec la présidente de la Tanzanie qui termine le mandat du président de la République. Il y a celle du Centre Afrique qui a été présidente de la Transition Catherine Samba Penza. Elles s'en sortent bien. Moi, je pense qu'un jour, ça pourra arriver en Guinée. Peut-être pas maintenant, mais un jour ça

peut arriver. Parce que de plus en plus elles sortent, se battent pour perforer ce plafond de verre.

Le Démocrate : Après plusieurs années de carrière politique, est-ce qu'on peut s'attendre un jour Dr Zalikatou Diallo à la tête d'une formation politique ?

Dr Zalikatou Diallo : Tout dépend des circonstances. J'appartiens à une formation politique. C'est au parti un jour de décider. Mais, moi de toute façon, mon seul objectif, c'est de participer au développement socioéconomique de mon pays. C'est pourquoi, je milite au sein d'un parti politique de mon choix dont je défends le programme de société, les leaders à qui on croit aux instructions constructives de la Guinée. Notre guide éclairé que nous soutenons.

Le Démocrate : Quels message avez-vous à lancer à l'endroit des femmes guinéennes ?

Dr Zalikatou Diallo : Je demande tout simplement aux femmes Guinéennes de continuer la lutte jusqu'à ce qu'on puisse gravir tous les échelons. Franchir également tous les obstacles. Qu'on continue à se donner la main surtout une solidarité sans cesse croire en nous les femmes. Toute obédience confondue pour qu'on se donne la main et que nous conjuguions le même verbe concernant la défense de nos droits, des femmes, des enfants et des personnes vulnérables.

Interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans maffieux ses propres rejetons. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILIVOGUI

ALIOU BAH AU CNRD

« Ce n'est pas en cassant le thermomètre que la température va baisser »

Le président du MoDeL n'a aucune visibilité sur le calendrier électoral. Invité de l'émission "Mirador", ce mardi, Aliou Bah laisse entendre que la gouvernance par les menaces ne prospèrera pas. Ci-dessous un extrait de son intervention..



« À ce stade, je considère qu'une transition est fondée sur un ensemble d'éléments, mais essentiellement sur un processus électoral, parce que c'est le chemin qui mène à la sortie. Quoi qu'on dira, quel que soit le temps que ça prenne bien entendu, la porte de sortie, c'est par des élections.

Je considère que le train ne peut fonctionner que sur des rails. Il ne peut trouver un autre chemin en brousse et estimer arriver à bon port.

Et les rails d'une transition, c'est le processus électoral. Il faudrait bien qu'on y reste.

Le discours ne doit pas être arrogant ou expéditif. L'art de gouverner exige beaucoup de choses, la manière compte. On ne peut pas faire parler ses émotions. La gouvernance par les menaces, ça ne prospère pas. Ce n'est pas en cassant le thermomètre que la température va baisser ».

Amadou Diallo

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

LFI 2022

Le budget de la Présidence passe de 667 milliards sous Condé à 725 milliards GNF sous Doumbouya (Emergence)

Le budget de l'État guinéen, exercice 2022, adopté par Ordonnance du président de la transition, Colonel Mamadi Doumbouya, le 31 décembre, livre enfin ses secrets. Une comparaison de quelques chiffres laisse perplexe.



Aux premières heures de la prise du pouvoir par le CNRD en septembre, on se souvient, la junte avait brandi le budget fraîchement adopté alors par le gouvernement déchu, comme un des motifs de son sursaut dit « patriotique ». Le Colonel Mamadi Doumbouya avait particulièrement fustigé un budget inadapté aux réalités du pays, dont la seule visée inavouée par les concepteurs était de contourner les moyens de contrôle et favoriser l'enrichissement illicite des dignitaires du pouvoir Condé.

Plus de cinq mois après le renversement du régime d'Alpha Condé, l'analyse du budget actuel de l'État laisse toujours planer un doute sur l'objectivité des dépenses prévues au sein de certains départements ministériels et institutions. Emergence Magazine vous explique.

La Loi des finances rectificative 2021 adoptée le 3 septembre par l'Assemblée nationale, soit deux jours avant le putsch, budget qui sera d'ailleurs

promulgué par le Colonel Mamadi Doumbouya à l'exception du Titre 2 consacré aux « Dépenses de personnel », prévoyait pour la Présidence une allocation budgétaire de 667,3 milliards de francs guinéens contre 492,5 milliards GNF dans la Loi des finances initiale. Le ministère de la Défense nationale s'était vue attribuer 2 400 milliards de francs et contre toute attente, tandis que le budget de la Primature était dégraissé de 24 milliards GNF pour ne se situer qu'à 72,5 milliards GNF.

Dans la LFI 2022 dont les dépenses globales se chiffrent à 30 607 milliards GNF (contre 27 875 milliards l'année dernière), on note que le budget du Palais Mohamed V se chiffre à 725,03 milliards de francs guinéens. En un mot comme en mille, c'est un budget revu à la hausse à un moment où la junte prêche l'austérité.

Le plan pour masquer cette augmentation a consisté à faire croire que l'allocation du palais

enregistre une baisse de 26%, puisque passant de 981,3 milliards GNF dans la LFR 2021, donc sous Alpha Condé, à 725,03 milliards dans la LFI 2022, sous Doumbouya.

Or sur la base des documents officiels du ministère du Budget, le constat surprenant. Le Budget de la Présidence n'a pas connu une diminution. En réalité, dans le budget de l'État adopté par l'Assemblée nationale peu avant le coup de force et promulgué par le Colonel Doumbouya, il n'existe nulle part des dépenses prévisionnelles de 981,3 milliards pour la Présidence.

L'autre surprise est constatée à Primature où budget connaît une hausse vertigineuse de 160%, passant de 72,5 milliards de francs avec Ibrahima Kassory Fofana à 189,1 milliards de francs sous Mohamed Béavogui.

Le ministère de la Défense nationale bénéficie pour sa part d'une augmentation de près de 28%. Son allocation est censée atteindre 3 060 milliards GNF avec le général à la retraite Aboubacar Sidiki Camara « Idi Amin » contre 2 400 milliards GNF au temps de Mohamed Diané.

In Emergence Mag

Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans maffieux ses propres rejetons. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILIVOGUI

BUDGET 2022

Les précisions du ministre Moussa Cissé

Face aux allégations comparatives de chiffres sur certaines lignes budgétaires de la Loi de Finances 2022, le ministre du budget a apporté des éclaircissements sur le plateau de la RTG.



Moussa Cissé a commencé par préciser que la LFI 2022 appelé budget de la refondation est caractérisé par la transparence et la sincérité. Son élaboration tient compte du discours d'investiture du Président de la Transition et de la lettre de cadrage économique du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Baisse du budget de la Présidence

Répondant aux accusations de « hausse vertigineuse » au niveau de certains départements dont la Présidence de la République et de la Primature, le ministre a révélé que dans le budget précédent, la Présidence de la République avait deux codes : le 01 pour 667 milliards GNF et le 98 intitulé « autres dépenses de la République ». « Sur cette ligne

était affecté 377 milliards GNF ».

Le ministre du budget a ajouté qu'en plus de ces deux codes, le code 99 portant dépenses communes était utilisé par la Présidence à hauteur de 436 milliards de francs guinéens. « Cela fait un total cumulé de 1480 milliards sur le budget de l'ancienne Présidence contre 725 milliards de francs Guinéens dans le budget de la refondation, consacré à la Présidence de la Transition. La baisse constatée est de 51% ».

La différence budgétaire est orientée au financement des projets prioritaires du gouvernement : santé, éducation, agriculture et autres investissements.

Hausse du budget de la Primature :

« Au niveau de la Primature, l'augmentation constatée s'explique par les dépenses d'investissements du Projet d'identification numérique (WURI). Ce projet de la Banque mondiale est de 108 milliards GNF », a conclu le ministre Moussa Cissé.

La transparence et la vérité restent les principes directeurs des autorités de la Transition.

Avec la Cellule de Communication de la Primature

RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE POLITIQUE ?

« Une loi ne peut être votée pour exclure une partie de Guinéens..., la loi est impersonnelle », martèle Saïkou Yaya Barry

Une délégation de la CEDEAO et l'ONU étaient attendue le lundi 21 février, à Conakry, pour parler de la transition, mais la mission a été ajournée. Joint par nos confrères de FIM FM, le secrétaire exécutif de l'union des forces républicaines, Saïkou Yaya Barry pense que la mission est nécessaire pour mieux évaluer le processus de la transition. Lisez !

Bonjour M. Barry ! Une délégation mixte CEDEAO-ONU était attendue ce lundi à Conakry, le voyage a été ajourné, est-ce que le pays doit craindre le pire ou ça va, vous, vous n'êtes pas inquiet, tout se passe bien ?

C'est évident ! Si on ne prend pas des mesures nécessaires pour nous permettre d'arriver rapidement à des élections, il est possible qu'il ait des sanctions sur la Guinée. N'oubliez surtout pas que nous avons signé des conventions et nous sommes membres fondateurs de la CEDEAO. Nous sommes signataires de tout ce qui est loi supranationale et convention au niveau de la CEDEAO. Nous sommes un acteur majeur de la CEDEAO. Nous devons respecter nos engagements vis-à-vis de nos voisins.

Après 100 jours de transition, selon vous qu'elles sont les priorités pour une transition réussie ?

La priorité devait être dès le début : les consultations et la création d'un cadre de dialogue entre les forces vives de la nation et le CNRD. Le CNRD qui a décidé de prendre le pouvoir... Il est important que

le cadre de dialogue s'installe. Ce cadre de dialogue qui doit définir la manière dont la transition doit se passer, le chronogramme et tout ce qui doit être à l'intérieur de ce chronogramme pour permettre au finisse d'arriver à des élections libres et transparentes.

Parlons de renouvellement de la classe politique, le sujet divise vous les acteurs politiques. Un sujet qui a été même débattu par votre leader le samedi dernier au siège de l'Union des forces républicaines à Matam Lido. Quel est votre point de vue la dessus ?

C'est un faux débat parce que la légitimité ne s'achète pas, la légitimité se forge. La capacité à mobiliser des citoyens pour une élection quelconque se forge dans le temps et dans la durée. J'ai compris bien que les partisans de moindre effort ; les jeunes gens qui n'ont pas trouvé nécessaire de se battre pour une cause. Quand il y a des situations comme ça, ils ont tendance à se repositionner, alors qu'en politique, on ne brûle pas les étapes. Quand on brûle les étapes, on se tape la figure. On ne peut pas exclure de la société Guinéenne de cette compétition électorale. Nous

sommes tous des Guinéens. On risque même de créer un conflit de génération. Une loi ne peut être votée pour exclure une partie des Guinéens parce que la loi est impersonnelle.

Ceux qui sont capable de se battre pour arriver à des positions électives n'ont qu'à se battre. On ne peut pas passer par cette méthode parce qu'il y a eu des personnes qui ont pris des armes déposé un président. Dire que c'est le moment que ; nous aussi nous arrivons. Non ! Ça ne peut pas se passer comme ça dans un pays.

Justement en parlant de l'assemblée hebdomadaire vous avez été désavoué publiquement par votre patron Sidya Touré la Semaine dernière. Vous avez annoncé le retrait bientôt de l'UFR de toutes les activités du FNDC, faux a rétorqué votre patron, l'UFR reste dans l'esprit du FNDC. Pourquoi cette contradiction ?

Ce n'est pas un contrepied, j'ai été mal compris.

Dans notre vocation actuelle, pour éviter une confusion au niveau des politiques, nous avons décidé de reprendre notre nom de commun accord



avec le FNDC pour laisser la vocation sociale au FNDC. Et au moment venu, quand des choses se posent par rapport à l'alternance, à la bonne gouvernance, à la démocratie, il va s'en dire : le FNDC qui est un avant-gardiste, nous pouvons toujours nous retrouver parce que nous avons des idées communes par rapport à la vie de la nation. Parce que j'ai eu du mal à expliquer ça au niveau de la radio, ça

arrive à tout un chacun, faire des erreurs dans le langage mais en réalité, je voulais dire que le nom que nous avons, FNDC politique va changer. Ça ne veut pas dire que le contenu du combat que nous avons fait au niveau du FNDC va changer. Nous changeons cela pour éviter une confusion auprès des autres plateformes politiques.

Alpha Amadou Diallo

PATRIMOINE BÂTI PUBLIC VS SIDYA TOURÉ

Les avocats de l'ancien premier ministre dénoncent une fuite en avant du bâti public

La procédure en référé de Sidya Touré contre le patrimoine bâti public, s'est tenue au tribunal de première instance de Dixinn ce mercredi.

À la suite de l'audience qui s'est déroulée à huis clos, l'un des avocats de

Sidya, Me Facinet Dembadouno a fait le compte rendu à la presse.

Selon lui, les avocats de l'Etat ont fait une fuite en avant : « L'affaire qui oppose notre client monsieur Sidya Touré et le patrimoine bâti public, l'audience a eu lieu.

Dès l'entame, les avocats de l'Etat ont sollicité un renvoi à huitaine.

On s'est opposé. Finalement, la dame a renvoyé l'audience vendredi à 15h. Mais, nous avons constaté que c'est une fuite en avant pour les avocats de

l'Etat. Ils ont demandé pour leur permettre de consulter le dossier ; qu'il y a des pièces... Mais les pièces viennent d'eux. Notre client a eu tout ce qui est décret et autres de l'Etat. »

Abdou Lory Sylla



ACCUSÉ DE VOL

L'ex gouverneur de la Banque centrale, Louceny Nabé, boude le procès

Poursuivi pour « abus de fonction et vol », l'ancien gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), Louceny Nabé devrait être jugé au tribunal de première instance de Kaloum, ce mercredi 23 février 2022. Sauf que le prévenu a brillé par son absence.



Constatant cette absence, le ministère public a sollicité un renvoi de l'audience. Ainsi, le juge audiencé, Aboubacar Tiro Camara a renvoyé le dossier au 9 mars 2022 pour la comparution du prévenu.

Me Lansana Salifou Soumah, huissier de justice accuse l'ancien gouverneur de la BCRG, Louceny Nabé, d'avoir soustrait

« frauduleusement » un chèque de plus de 4 milliards de francs guinéens destinés aux riverains de la société minière Guinea Alumina Corporation.

Rappel des faits. Le 29 décembre 2021, dans un jugement avant-dire-droit sur les faits Louceny Nabé, niait les faits de vol et d'abus de fonction, reconnaissait cependant avoir détenu ce

chèque à la demande de l'ancien ministre de la justice, Me Mory Doumbouya. Il précisait qu'à ce jour, ledit chèque se trouve dans les mains de la garde des sceaux, ministre de la justice et des droits de l'homme (Fatoumata Yarie Soumah), démissionnaire.

Ainsi, le tribunal avait ordonné à la ministre Fatoumata Yarie Soumah, de déposer sans délai le chèque numéro 70076931 du 18 décembre 2018 qui fait l'objet du litige au greffe du tribunal de Kaloum.

Quelques jours après la décision du juge Mohamed Diawara, la ministre Fatoumata Yarie Soumah été limogée et remplacée par Me Moriba Alain Kourouma. Avant de quitter le département, Yarie Soumah aurait laissé le chèque à son successeur. Mais jusqu'à présent le chèque n'est pas versé au dossier.

guinee7.com

ELHADJ MAMADOU SYLLA

« Président Conté m'avait dit de ne pas acheter un domaine de l'Etat »

C'est une révélation qui pourrait faire bouger les lignes dans la récupération des biens et domaines de l'Etat, enclenchée depuis des jours par le nouveau pouvoir en Guinée.

Estimant avoir été cité par erreur hier par le procureur général, le politique et homme d'affaires prospère Elhadj Mamadou Sylla – qui a le même nom que le concerné du domaine de Camayenne- a confié à

Mediaguinee n'avoir jamais acheté un domaine de l'Etat ni à Camayenne ni ailleurs.

Un jour, dit-il, avoir demandé à l'ex-président Lansana Condé de lui revendre un domaine situé derrière la Poste à Almamy, à Kaloum, « il m'a dit qu'il me le déconseille vivement. Car ce n'est pas bon pour moi. Tout ou tard, l'Etat va récupérer ses domaines. Il ne faut pas le faire, je te le dis parce que tu es un ami ».



Non sans ajouter avoir fait des baux, mais jamais acheté un domaine de l'Etat.

Focus de Mediaguinee

MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

Le collectif droit et justice équitable plaide pour la reprise de l'instruction

Après l'ouverture de plusieurs enquêtes sur les crimes commis au stade de Conakry le 28 septembre 2009, une décision portant requalification des faits et renvoi du dossier devant le tribunal criminel a été prise par le pool de juges en charge du dossier.



Quelques années plus tard, le collectif Droit et Justice Équitable en Guinée vient soulever des manquements, dans la démarche des magistrats sous l'ancien régime.

Devant les hommes de média ce mercredi 23 février 2022 à la maison commune des journalistes, cette organisation de défense des droits humains a présenté le résultat d'une analyse effectuée, par l'ensemble des membres sur cette procédure judiciaire.

Parmi les recommandations figure la reconstitution d'un pool de juges pour la reprise de l'instruction du dossier, afin d'intégrer la totalité des acteurs impliqués, dans cette affaire.

« Il ne faut pas qu'on laisse aujourd'hui derrière nous les vrais coupables. À travers les vidéos, on a vu que les vrais coupables qui ont mené les opérations au stade du 28 septembre n'ont pas été cités. Aujourd'hui, ils sont dans la nature. Si nous allons avec cette ordonnance-là, on risque de condamner les gens qui ne sont pas coupables. Si on reprend le travail je crois qu'on peut encore repérer d'autres, parce que cela

mérite d'être sanctionné. Nous voulons que les crimes de sang soient punis dans notre pays, mais que cela se fasse vraiment dans les règles de l'art », a déclaré Fayimba Mara, coordinateur adjoint dudit collectif.

« Nous ne sommes pas en train de discréditer les juges, mais il est évident que les juges aient certainement subi une pression. Les juges n'ont pas eu les mains libres, pour faire correctement leur travail. C'est l'impression que nous avons eu à travers les recherches. Nous plaillons pour la reprise de l'instruction. Que les autorités de la transition s'approprient le dossier du 28 septembre et mettent en place un pool de juges véritablement indépendant ayant tous les moyens nécessaires, pour un travail correct et indépendant », a renchéri Mamady Kaba coordinateur national du collectif « Droit et Justice Équitable » en Guinée.

Les membres du collectif exhorte les autorités actuelles « à promouvoir une justice au service de la paix et de l'unité nationale et non une justice aux conséquences dévastatrices sur la stabilité des institutions et la sécurité nationale ».

Hadja Kadé Barry

CAN 2025 EN GUINÉE

« Je pense qu'il serait sage de prospecter l'option de la co-organisation » (Lucien Guilao)

Beaucoup de spécialistes du cuir rond commencent à s'inquiéter quant à la capacité de la Guinée d'organiser la Coupe d'Afrique des Nations en 2025. Interrogé par notre rédaction, l'ancien international guinéen, Lucien Beindou Guilao s'est penché sur la question. Lisez !



Mediaguinee : La Guinée est choisie pour organiser la CAN 2025. Pensez-vous que ce rendez-vous est tenable vue que beaucoup de choses sur le plan infrastructurel restent à désirer ?

Lucien Guilao : Quand on sait ce que l'organisation d'une compétition comme la coupe d'Afrique des Nations

peut rapporter à un pays comme le nôtre, mon souhait le plus ardent était que la Guinée y parvienne. Tous les pays qui ont eu à organiser la CAN ont connu des progrès énormes à la fois sur le point infrastructurel que sur le plan de la qualité de gestion de leur football. Ces progrès se sont répercutés sur les résultats de leurs équipes nationales. Ce qu'il

faut savoir c'est que l'obligation de gagner la coupe lorsque l'on organise la CAN, n'est qu'anecdotique, les vraies retombées sont ailleurs et ce sont elles qui font que tout ou tard le pays arrive à se hisser au plus haut niveau et parvienne à remporter le trophée. L'exemple de la Côte d'Ivoire qui organise la CAN en 84 sans arriver en finale, mais qui parvient à la gagner en 92 au Sénégal. Le Sénégal qui l'organise en 1992, qui se met au travail, qui se hisse au haut niveau et qui parvient à l'obtenir en 2021. Il y a aussi l'exemple du Burkina Faso, qui après l'avoir organisé, a vu son football progresser avec des étalons qui ont fait 2 demie finales de CAN et une finale. Le Mali, qui après avoir organisé la CAN, a fait des énormes progrès. Le Cameroun a organisé 2 fois la CAN sans la gagner, mais rien qu'à regarder son palmarès on est tous d'accord. En ce qui concerne la Guinée, j'étais parmi les plus optimistes au départ, mais j'avoue que vu le retard

que nous accusons pour organiser un tel événement, je suis devenu sceptique quant à l'organisation de cette compétition. Je pense qu'il serait sage de prospecter l'option de la co-organisation.

Le choix d'un sélectionneur pour le Syli national polarise les débats. Quel est votre avis là-dessus ?

Ecoutez pour ce qui est du choix du prochain sélectionneur, il appartient à la FGF de décider. Si la FGF décide de reconduire Kaba Diawara, qu'elle le fasse et qu'elle assume.

J'ai écouté la Présidente du CONOR ainsi que le Ministre des Sports donner leur avis sur la question et il en ressort que tous les deux sont unanimes que Kaba DIAWARA a fait un travail énorme et de qualité. Visiblement eux et moi n'avons pas la même définition de ce que c'est qu'un travail bien fait et de qualité. Encore une fois et je dis que si la Fédération Guinéenne de Football et le Ministère des sports sont

satisfaits du travail abattu par Kaba Diawara lors de cette CAN au Cameroun, qu'ils le reconduisent et qu'ils assument. Je ne vois donc pas l'opportunité de faire un appel à candidature pour le poste de sélectionneur du Syli national.

Vous étiez le porte-parole du comité de soutien au Syli national lors de la dernière CAN. Expliquez-nous de ce qui a été fait du fonds collecté.

Je vous rappelle que le Comité National de soutien au Syli National, est présidé par le Ministre de la jeunesse et des sports, et à ce titre, comme on le dit, à tout seigneur tout honneur, il animera un point de presse dans les jours qui suivent pour informer l'opinion non seulement sur l'usage qu'a été fait des fonds collectés mais aussi de l'usage que le comité et le Ministère de la jeunesse et des sports comptent faire des fonds qui restent. C'est tout ce que je peux vous dire sur ce sujet.

*Propos recueillis par
Youssouf Keita*

LE PATRIMOINE BÂTI ESTÉ EN JUSTICE

« Je serais surpris que la justice donne raison à Cellou et Sidya » (Makanéra)

L'ancien ministre de la Communication d'Alpha Condé et président du FND Alhoussein Makanéra Kaké, revient à la charge pour appuyer les propos tenus par le colonel Sadiba Koulibaly devant des leaders politiques au camp Almamy Samory Touré et se prononcer sur l'acquisition des domaines de l'État par d'anciens ministres.

Parlant des cas spécifiques de MM. Sidya

Le Démocrate
Votre
hebdomadaire
de tous
les mardis

Touré et Cellou Dalein Diallo -sommés de quitter les domaines qu'ils occupent à Dixinn au plus tard le 28 février prochain- qui ont été en justice le patrimoine bâti public, Makanéra indique: « si la justice donne raison puisque c'est la justice qui détient la vérité légale, et puisque c'est à double niveau de juridiction, l'agent judiciaire peut interjeter appel. Mais je serais surpris que la justice puisse donner raison pour la simple raison j'ai vu les justificatifs. Je n'ai pas vu le décret de déclassement. Et si Alpha Condé achetait Sékhoutouréya, ceux qui

disent aujourd'hui que leur leader ne sort pas, ils allaient accepter ? Parce que Sékhoutoureyah et le logement des ministres c'est la même chose. C'est le regret. On dit de construire une maison, on loge le président, on construit une autre maison, on dit on loge les ministres. Donc si les ministres peuvent acheter leurs maisons, le président aussi peut acheter sa maison ».

Mediaguinee.com



Santé... Santé... Santé...

Trois questions sur les cancers pédiatriques

A l'occasion de la journée internationale dédiée aux cancers pédiatriques ce 15 février, voici 3 questions pour mieux les comprendre et faire le point sur les traitements et la recherche.



Chaque année, on estime que **2 500 enfants déclarent un cancer en France**. La moitié d'entre eux est âgée de moins de 5 ans. Dans les pays développés, cela correspond entre 1 et 2% des cancers. A l'échelle mondiale, ce sont 400 000 cas par an, chez une population entre 0 et 19 ans. Le 15 février, c'est la journée internationale de lutte contre les cancers des enfants, adolescents et jeunes adultes, et la recherche nécessite des fonds pour continuer.

Quels sont les cancers pédiatriques les plus fréquents ?

Il existe des cancers que l'on trouve chez les enfants et qui n'existent pas chez les adultes, et inversement. Chez les enfants et adolescents, les plus courants sont **les cancers du cerveau, la leucémie** (sang et moelle osseuse), les lymphomes (qui touche les ganglions et le système lymphatique), des tumeurs solides, comme le neuroblastome (glandes surrénales et système nerveux sympathique) ou encore la tumeur de Wilms (cancer du rein spécifique qui touche surtout les jeunes enfants).

On trouve aussi **le rétinoblastome** (cancer de la rétine), des ostéosarcomes ou tumeur d'Ewing, qui touchent les os. D'autres tumeurs sont plus fréquentes chez les enfants : au niveau des ovaires, des testicules, du thorax ou encore de l'abdomen,

souligne l'Institut National du cancer. Mais globalement, un cancer peut se développer à tout âge et tout endroit du corps. Les cancers pédiatriques sont la première cause de décès par maladie chez les moins de 20 ans.

Quelles sont les causes ?

Certains liens de cause à effet sont aujourd'hui connus dans la survenue de cancers chez l'adulte, tabagisme et cancer du poumon, exposition aux perturbateurs endocriniens et cancers du sein... qui ne sont que des exemples. Mais dans la **grande majorité des cas, les cancers de l'enfant n'ont pas d'origine connue**. Du moins, l'implication de l'environnement et du mode de vie sont très rarement établis, rendant la prévention impossible.

En revanche, l'OMS précise que quelques maladies ont un lien avec des cancers pédiatriques. On sait par exemple que **le VIH, le virus d'Epstein-Barr ou encore le paludisme augmentent les risques de développer un cancer** (soit des modifications génétiques chez des cellules qui se multiplient et forment une masse) chez les enfants.

C'est aussi le cas d'infections comme l'hépatite B, qui peut avoir pour conséquence un cancer du foie, ou le papillomavirus qui est associé au cancer du col de l'utérus. Mais des vaccins existent déjà contre ces

infections. Les recherches ne sont pas suffisantes pour pouvoir offrir une explication à tous les cancers de l'enfant, **on estime que 10% d'entre eux sont dus à une prédisposition génétique**. C'est notamment le cas du cancer de l'oeil, le rétinoblastome. S'il y a déjà eu

des cas dans la famille (ou que la mutation génétique a été identifiée), un dépistage régulier peut être mis en place.

Comment se soignent-ils aujourd'hui ?

«Dans les pays à revenu

élevé, où des services complets sont généralement accessibles, **plus de 80 % des enfants atteints d'un cancer guérissent**. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, moins de 30 % des enfants guérissent», note l'OMS. Mais le gros soucis du cancer de l'enfant est qu'il est très difficilement dépistable, comme l'est le cancer du sein, du cancer de la prostate ou du colon par exemple, qui nécessitent un dépistage régulier à partir d'un certain âge.

Dans tous les cas, **plus le diagnostic est précoce et plus le traitement a des chances d'être efficace**. Chirurgie, chimiothérapie et radiothérapie sont utilisées, comme pour les cancers de l'adulte. «La plupart des cancers de l'enfant peuvent

être guéris grâce aux médicaments génériques et à d'autres formes de traitement, dont la chirurgie et la radiothérapie. Le traitement du cancer de l'enfant peut avoir un bon rapport coût/efficacité, indifféremment du niveau de revenu du pays», explique l'OMS.

Afin de faire avancer les connaissances sur les cancers pédiatriques, d'être en mesure de les soigner en laissant moins de séquelles, la ligue contre le cancer rappelle que **des fonds sont nécessaires pour permettre de continuer à financer des projets de recherche en oncopédiatrie**.

Sources
OMS, Institut national du cancer, Ligue contre le cancer

Un traitement au laser pour contrer les effets indésirables de la chimiothérapie chez les enfants

Un nouveau protocole est à l'étude au CHU de Toulouse, afin de lutter contre certains effets secondaires de la chimiothérapie chez les enfants.

Au CHU de Toulouse, un nouveau protocole est à l'étude pour soulager les enfants des effets secondaires de la chimiothérapie, et notamment des **mucites**, ulcérations dans la bouche. Cette nouvelle approche est décrite dans un reportage publié par 20 Minutes.

Vomissements, perte des cheveux, vertiges, fatigue... Les effets secondaires de la chimiothérapie, utilisée pour traiter les cancers, sont nombreux. Parmi eux, **on trouve des mucites, qui sont des atteintes de la paroi buccale**. Elles touchent les patients et sont l'équivalent «d'une centaine d'aphtes», explique Marlène

Pasquet, médecin du service d'hémato-oncologie à l'hôpital des enfants de Toulouse.

Plus de douleur en quelques minutes

Ces dernières sont si douloureuses qu'il en devient impossible de manger ou de boire. Face à cela, on n'avait jusque là que l'option de soulager la douleur par de la morphine. Mais la professeure s'est inspirée d'une technique utilisée par certains dentistes contre les aphtes : du laser sur les plaies.

Les enfants qui ont testé le traitement confirment leur soulagement. Pour rappel, chaque année, 2 500 enfants

déclarent un cancer en France. **Ce laser agit sur la douleur**, comme la morphine, en quelques minutes, avec nettement moins d'effets secondaires. L'étude a été lancée pour évaluer la fréquence à laquelle il doit être appliqué. Le protocole va s'étendre sur 18 centres hospitaliers en France et comprendre plus de 400 patients.

Source : 20 minutes

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Notre site indépendant d'information tous azimuts

La sécurité collective, ventre mou de l'intégration en Afrique

Le 17 février 2022 marque officiellement retrait de la France au Mali dans le cadre de l'opération « Barkhane ». Ce retrait doit interpellé les autorités de l'Union africaine et des C o m m u n a u t é s économiques régionales en vue du renforcement d'une sécurité collective en Afrique, parent pauvre du processus d'intégration du continent. Nous verrons successivement le concept de sécurité collective, ses repères historiques et la nécessité de le renforcer pour faire face aux enjeux de sécurité qui assaillent le continent.

Le concept de sécurité collective au cœur de tout processus d'intégration

La notion de sécurité collective est définie par l'encyclopédie *Universalis* comme un « système interétatique reposant sur le principe selon lequel, en cas d'emploi ou de menace d'emploi de la force par n'importe quel État, tous les États participants entreprendront une action commune afin de prévenir l'agression ou de lui faire échec. » Cette conception - un peu étroite de nos jours - doit être entendue au sens large pour viser non seulement la protection contre les menaces ou attaques dans le cadre interétatique mais aussi d'autres acteurs (pirates, terroristes, ...) et d'autres enjeux (criminalité transfrontalière et autres). Sa traduction réelle se trouve aux articles 2 et 26 de la Charte des Nations unies interdisant le recours à la menace ou à l'emploi de la force et créant un système de sécurité centralisé sous la gouverne du Conseil de sécurité des Nations unies. Ainsi, pour se consacrer au développement sous toutes ses formes, la sécurité collective demeure-t-elle l'élément indispensable de tout processus d'intégration. Le continent africain ne saurait y faire exception.

Le rappel de repères historiques

Parmi les objectifs de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de 1963 figurent des points appelant la sécurité collective pour leur mise en

œuvre comme l'unité et solidarité des Etats africains, la défense de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale et l'éradication du colonialisme en Afrique. Pour ce dernier point concernant l'apport à la décolonisation du continent, des efforts notables avaient enregistrés par le Comité de décolonisation et dans le cadre de l'Axe Alger-Conakry-Dar Es Salam, entre autres. L'Acte constitutif de l'Union africaine de 2002 abonde dans le même sens. L'UA a pour ambition de : « développer et promouvoir des politiques communes sur le commerce, la défense et les relations extérieures en vue d'assurer la défense du continent et le renforcement de ses positions de négociation. » Cependant, l'Union africaine peine à donner une réponse efficace aux problèmes sécuritaires en Afrique. L'insécurité dans le Golfe de Guinée et dans l'Océan indien aux prises avec la piraterie, les méfaits du terrorisme au Sahel et la récurrence des conflits dans l'est du Congo ne sont que des illustrations de cet état de fait.

La nécessité de renforcer une sécurité collective africaine face aux enjeux majeurs du siècle

L'Afrique fait face à des enjeux majeurs qui ont pour nom la lutte contre les conflits internes, la criminalité transfrontalière, la lutte contre le terrorisme et la piraterie. A ces luttes s'ajoutent les actions pour la protection du processus démocratique et la gestion des catastrophes dues aux changements climatiques. Ces enjeux majeurs appellent des solutions idoines à l'échelle continentale et sont indispensables à tout développement. C'est ici que doit intervenir une sécurité collective effective et efficace à l'échelle du continent africain. Fort malheureusement, le constat actuel est tout autre. Le système actuel de sécurité collective de l'Union Africaine est fondé sur l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) essentiellement composé



des quinze membres du Conseil de paix et de sécurité (CPS), des cinq personnalités du Groupe des Sages de l'Union africaine, de la Force africaine en attente (FAA) -peu opérationnelle, le système d'alerte précoce, le Comité d'Etat-major et le Fonds de la paix. Cette architecture s'appuie fortement sur les dispositifs des C o m m u n a u t é s économiques régionales (CER) qui ont élargis leurs

objectifs économiques initiaux pour englober les questions de sécurité. Force est de ainsi de constater que ce système souffre de manque de moyens et de coordination et offre peu d'efficacité pour faire face aux grands enjeux actuels et à venir. Le recours à des coalitions ad hoc (G5 Sahel) et l'assistance des pays étrangers (France, Etats-Unis,...) sont fréquents. L'Afrique, pour réussir son intégration, doit repenser

son propre système de sécurité collective et en faire une priorité ; en matière d'intégration, la sécurité ne se délègue pas. On peut penser à l'allocation de moyens humains, techniques et financiers, une coordination plus efficace entre les organes de l'Union africaine et ceux des communautés économiques régionales et surtout une réforme des armées nationales, principales pourvoyeuses de contingents de la sécurité collective du continent.

La mise en place d'une sécurité collective effective et efficace doit être la priorité de l'Union africaine et des communautés économiques régionales comme partie intégrante de l'intégration africaine.

-*Juris Guineensis* No 23.

Dr Thierno Souleymane BARRY, Docteur en droit, Université Laval/ Université de Sherbrooke (Canada) Professeur de droit, Consultant et Avocat à la Cour

UN LEADER POLITIQUE EN COLÈRE CONTRE LE COLONEL DOUMBOUYA

« Nous voulons sa démission pure et simple... »

Acclamé par bon nombre de guinéens après le coup d'Etat du 5 septembre, le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) ne bénéficie plus du même soutien de la population, à en croire le président du Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD).

Dr Abdoulaye Diallo assure que les actes posés par la junte militaire ces derniers mois ne sont pas de nature à rassembler les guinéens.

«Le CNRD n'a pas fait un coup d'Etat, c'est une conspiration. Ils ne travaillent pas. Le déficit de confiance entre gouvernants et gouvernés est en train de s'élargir. Parce que les guinéens n'ont plus confiance au CNRD», estime le président du MSD.

A l'en croire, «un homme d'Etat, ce n'est pas les réalisations économiques,

c'est le tissu social. Réconcilier les guinéens, c'est ça leur rôle. Au lieu de cela, ils veulent s'éterniser au pouvoir. Le colonel Mamadi Doumbouya n'est pas venu pour travailler. Il a autre chose en tête».

Dr Diallo estime que l'autorisation accordée à l'ancien président Alpha Condé de quitter le pays pour des soins à Abu Dhabi prouve à suffisance que «l'ex-dirigeant guinéen n'est pas en désaccord avec Mamadi Doumbouya. Le colonel félicite Sékou Touré et ovationne Alpha Condé. C'est lui seul qui sait ce qu'il cherche. Nous voulons sa démission pure et simple et qu'on nomme un comité de salut public qui va organiser le reste, parce que ça ne marche pas», martèle-t-il.

«Sékou Touré est venu apprendre à gouverner ici, il est mort au pouvoir. Lansana Conté aussi est venu

apprendre, il est parti. Dadis Camara est venu chambouler, il est parti. Sékouba Konaté est venu dévaliser l'Etat, il est parti. Alpha Condé est venu apprendre à gouverner. Qu'un autre aussi vienne apprendre à gouverner, c'est insupportable», s'insurge le président du MSD.

A qui veut l'entendre, il dit que «Mamadi Doumbouya a montré qu'il n'est pas un dirigeant. Un homme d'Etat, c'est celui qui accepte de vivre avec son dauphin, celui qui va le remplacer. Dès le premier jour de l'investiture, il a jeté en prison le chef des opérations des forces spéciales Alya Camara (...). Les criminels de sang ne sont pas inquiétés. Qui a vu un coup d'Etat qui ne condamne personne et qui revient sur des événements passés depuis 30 ans ? Qu'est-ce qu'il veut prouver?»

VisisonGuinee.Info

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

Recrutement d'un cabinet en charge de l'Elaboration d'un cadre de référence général pour l'architecture opérationnelle du système d'information de gestion dédié à la digitalisation du Ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation

Le PNUD/ GUINEE recherche d'un cabinet en charge de l'Elaboration d'un cadre de référence général pour l'architecture opérationnelle du système d'information de gestion dédié à la digitalisation du Ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation

Les candidats intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien

https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=88722

Unique voie de soumission notre plateforme Etendering <https://etendering.partneragencies.org>

Date limite de dépôt des dossiers : 21 Mars 2022

AGRESSION DE L'UKRAINE

Les Occidentaux furieux, la Chine «suit de près» la situation

Moscou a déclenché une « opération militaire » en Ukraine à l'aube du jeudi 24 février. Des tirs d'artillerie ont été entendus dans les grandes villes du pays. États-Unis, Union européenne et Otan menacent la Russie de lourdes conséquences. La Chine a affirmé de son côté suivre de près la situation et refuse de parler « d'invasion ».

L'annonce par le président russe Vladimir Poutine d'une « opération militaire » en Ukraine jeudi, suivie d'explosions dans plusieurs villes ukrainiennes, a suscité de nombreuses réactions dans le monde.

Au moment de l'annonce des opérations par le chef du Kremlin et de leur déclenchement, le Conseil de sécurité de l'ONU était réuni en urgence pour la deuxième fois cette semaine. Les discussions ont commencé une vingtaine de minutes avant que Vladimir Poutine n'annonce les opérations militaires à la télévision russe.

Ainsi, on a assisté à un conseil en deux temps, a observé notre correspondante à l'ONU, **Carrie Nooten** : un premier tour de table pour continuer à appeler à la désescalade, puis l'ambassadeur ukrainien a mis les pieds dans le plat et a interpellé son homologue russe pour qu'il confirme que la Russie venait bien de donner le coup d'envoi de la guerre. Devant sa mauvaise foi, il lui a même demandé d'appeler le ministre des Affaires étrangères Serguei Lavrov en direct. Une scène incroyable au sein du Conseil.

Tous les membres de l'instance ont condamné les actions russes, ou se sont juste abstenus de commenter. Ils ont ensuite annoncé se réunir ce jeudi matin, pour voter une résolution.

L'ensemble des Nations unies est mobilisé : le secrétaire général, ému, a lancé un appel direct à Vladimir Poutine « au nom de l'humanité ».

(A suivre)

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

« Recrutement d'un consultant national pour la collecte des données et la mise à jour des indicateurs de suivi et évaluation de la fragilité ainsi que la formation des acteurs »

Le Consultant devra au moins avoir :

Education :

Le Consultant devra avoir un diplôme supérieur (BAC + 5 au minimum) en statistique, démographie économie, planification, suivi évaluation;

Expérience :

Le Consultant doit justifier d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de l'analyse statistique, le suivi évaluation, l'élaboration de documents de stratégies de développement et d'une solide compréhension des enjeux liés aux ODD et du contexte de fragilité en Guinée, à savoir :

- une grande expérience en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données statistiques ;
- une expérience reconnue dans l'analyse statistique, le suivi évaluation et la diffusion des résultats de programmes et projets de développement ;
- une bonne connaissance des stratégies sectorielles de développement et de la GAR ;
- une bonne compréhension du système statistique national et des enjeux liés aux ODD ;
- une connaissance du contexte de fragilité du pays.

Langues requises :

✓ Langue de travail : Français

Modalités de soumission :

Dans son dossier de candidature, le consultant soumettra une offre technique comprenant notamment l'approche méthodologique, sa compréhension de la mission, le déroulement de la mission, les différentes tâches à faire et le contenu des rapports à fournir. Une séance de présentation et de validation du plan de réalisation de la mission sera organisée avec le consultant avant le démarrage effectif des travaux. L'offre technique sera accompagnée d'une offre financière détaillée.

Les Cabinets intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par e-mail à l'adresse : ic.offres.gn@undp.org

https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=88457

Chaque envoi ne doit pas dépasser **5 MB** ;

La soumission en version physique sous plis fermés n'est pas acceptée.

Toute offre reçue hors délai ou envoyée en dehors de l'adresse électronique ic.offres.gn@undp.org ne sera pas prise en compte.

Date limite de dépôt des dossiers : 10 Mars 2022 à 00h00mn GMT.

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTTERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTTERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

Jouons responsable